

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ,

-Vu le code de l'Éducation et en particulier l'article L954-3 ;

-Vu la délibération du conseil d'administration du 10/10/2016 relative à la procédure de recrutement des enseignants de type second degré

-Vu la délibération du conseil académique restreint du 26/03/2026 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants contractuels de type second degré et de création des commissions de recrutement ;

ARRETE :

Article 1 : Une commission de recrutement, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi d'enseignant contractuel de type second degré, en Anglais Non Spécialiste, des composantes TELECOM Saint-Etienne - IUT Roanne est mise en place dans le cadre de la campagne contractuels 2026 :

Article 2 : Sont nommés membres de ladite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps Grade	Discipline et spécialité
M	SAUVIAC	Bruno	PR EX1	TELECOM Saint-Etienne / Génie Electrique / CNU 61
Mme	LEFEVRE	Evelyne	PRCE HC	IUT-ROANNE / Anglais / 0422
M	CHARTIOT	Jérôme	PRCE HC	TELECOM Saint-Etienne / Anglais / 0422
Mme	LOCQUET	Estelle	PRAG CN	IUT-ROANNE / Anglais / 0422
M	PELICAND	Antoine	PRAG CN	IUT-ROANNE / Sciences économiques et sociales / 1100
Mme	IBRAHIM	Rym	MCF CN	IUT-ROANNE / Sciences de gestion / CNU 06
Mme	FOURNIER	Laetitia	PRCE HC	TELECOM Saint-Etienne / Anglais / 0422

Article 3 : Monsieur le directeur général des services de l'université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Etienne, le 26/03/2026



Le Président
Florent PIGEON